Diffuser une culture
de la décision partagée

décider ensemble

Concertation sur le projet de construction du terminal 4 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Jeudi 25 octobre 2018

Intervenants

Edward ARKWRIGHT, directeur général exécutif du Groupe ADP

Bertrand PANCHER, député de la Meuse et président de Décider ensemble

Zivka PARK, députée LREM de la 9e circonscription du Val-d'Oise

Laurent DEMOLINS, garant de la concertation projet Terminal 4

Grégoire MILOT, président d'État d'Esprit-Stratis, en charge de la concertation et des méthodes utilisées dans le cadre du projet de construction du terminal 4 de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle

L'animation de cet échange a été assurée par **Pascal BEAUMARD**, directeur conseil chez Etat d'Esprit Stratis

1. Présentation du groupe ADP et de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

Le groupe ADP possède les aéroports de la région Île-de-France dont Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Paris-Charles de Gaulle. Il gère environ 150 millions de passagers par an.

Avec un flux de 70 millions de passagers en 2017, **l'aéroport Paris-Charles de Gaulle se classe parmi les dix premiers aéroports qui génèrent le plus de trafic de passagers dans le monde**. Cette capacité est notamment rendue possible grâce à ses quatre pistes parallèles et ses 90 000 employés. Il est **considéré comme ayant un fort potentiel de croissance** pour le groupe ADP.

Aujourd'hui, **l'infrastructure est saturée** :

- Dans ses **accès routiers**, pour les passagers qui souhaitent se rendre à l'aéroport ;
- Lors du **contrôle** d'accès et du **filtrage** des bagages ;
- Lors de **l'embarquement**.

Depuis la législation de 2005, le gestionnaire de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle est propriétaire du foncier et du droit d'exploiter sans limite de durée. Dans ce cadre, il peut mener une réflexion sur un projet d'extension de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

2. Le projet d'extension du groupe ADP

Pour désengorger le trafic et proposer un service innovant et qualitatif pour les passagers, le groupe propose un projet de construction d'un terminal 4 qui permettra d'accueillir 40 millions de passagers supplémentaires. Pour assurer son succès, les travaux du futur bâtiment ne doit pas provoquer des effets d'éviction sur les autres activités du groupe. Par conséquent, ce dernier devra à la fois **trouver des solutions pour développer les capacités d'accueil des passagers** et **garantir des conditions optimales de préparation pour les compagnies aériennes**.

Le projet développé répond aux caractéristiques suivantes :

- **Il ne consomme pas de terrains** qui pourraient être utilisés pour des activités agricoles ;
- Il ne nécessite **pas de modifier le plan d'exposition au bruit** ;
- Il n'a **pas recours à l'argent public** car il sera financé par le modèle économique et industriel de l'aéroport :
- Son coût estimé entre 7 et 9 milliards d'euros d'ici à 2037 ;
- Il a pour objectif d'améliorer la qualité d'accueil des passagers et les conditions de travail des salariés ;
- Il entrera dans le cadre de croissance de l'aéroport notamment avec l'embauche de 50 000 salariés.

3. Les attentes et ambitions du groupe ADP en matière de concertation

Le groupe ADP doit répondre à différentes questions sur le projet d'extension : quels sont les enjeux associés à la croissance du trafic ? Quels sont les alternatives et comment les étudier ? Quelles sont les conséquences ? Comment maîtriser celles qui auront le plus d'impact négatifs et accompagner les plus positives ?
La concertation permet de mettre en lumière les réponses à ces questions mais aussi de récolter les idées vertueuses, pour les mettre en œuvre par la suite, et d'identifier les expériences moins bonnes, pour éviter de les reproduire.

L'objectif est que les décisions les plus pertinentes pour le projet du terminal 4 et le territoire soient acceptées le plus largement possible. C'est aussi l'occasion pour les décisions les moins populaires de faire l'objet d'un travail de dialogue et de pédagogie pour être mieux comprises.

Une première phase de concertation a déjà débuté avec les citoyens et usagers afin de construire une relation de confiance entre les différents acteurs. L

4. Les premières démarches de participation engagées par le groupe ADP

La concertation institutionnelle supervisée par la Commission nationale du débat public débutera le 7 janvier 2019. En amont de cette date, le groupe ADP propose **une phase volontaire préparatoire et facultative accessible à tous**.
En effet, le groupe ADP pressent la défiance que peut entraîner la parole du maître d'ouvrage. Ce temps est donc dédié à ceux qui souhaitent comprendre les enjeux de ce projet et partager leur opinion sur la construction de ce terminal 4 afin de dialoguer et bâtir une confiance à double sens. Le groupe attend en particulier des idées novatrices en matière de concertation.

Quelques démarches ont d'ores et déjà été mises en place dans cette phase préparatoire :

- **Site participatif** disponible tout au long de la concertation pour recueillir les avis des passagers (« fly your airport » avec plus de 1000 participants du monde entier) ;
- Échanges sous forme de **réunions publiques informelles ;**
- **Ateliers ciblés ouverts uniquement aux professionnels** pour se concerter sur des sujets plus précis les concernant ;
- **70 ambassadeurs volontaires** (collaborateurs d'ADP) qui ont pour mission de susciter l'intérêt et d'informer les salariés et le grand public sur ce projet ;
- **Visites de site** récurrentes.

5. FOCUS : définition d'une concertation préalable

La CNDP a considéré que le projet de Terminal 4 relève d'une concertation préalable en application de l'article L.121-17 du code de l'environnement. Consciente de l'ampleur des

enjeux sociaux économiques liés au projet, elle souhaite « que les modalités de concertation puissent assurer une participation citoyenne répondant à la hauteur des enjeux ».

Le dispositif de concertation préalable permet :

- De débatte de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ou des objectifs et principales orientations du plan ou programme ;
- Des enjeux sociaux-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- De débattre de solutions alternatives, y compris pour un projet, son absence de mise en œuvre ;
- De débattre des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

6. Le rôle des garants de la CNDP

Nota : Le support de présentation complet de l'intervention des garants de la CNDP est disponible sur notre site Internet.

Le 6 juin 2018, **quatre garants ont été désignés par la Commission nationale du débat public** (CNDP) :

- Jean-Pierre BOMPARD ;
- Laurent DEMOLINS ;
- Gérard FELDZER ;
- Aline GUERIN[1].

Ils ont pour mission d'accompagner et guider le maître d'ouvrage dans l'élaboration du dossier de la concertation et dans la définition de son cadre et périmètre.

Le garant de la CNDP est prescripteur de la concertation, sa neutralité est donc primordiale.
Ses objectifs sont multiples :

- Informer le public des modalités de participation ;
- Assurer la qualité et la sincérité des informations diffusées ;
- Garantir la contenu et qualité des outils d'information et de communication ;
- Vérifier les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public ;
- Donne la possibilité au public de poser des questions ;
- Faire respecter des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public ;
- Proposer des réponses appropriées apportées par le maître d'ouvrage aux questions posées par le public.

Les principales préoccupations relatives au projet de construction du terminal 4 de Paris-Charles de Gaulle concernent les nuisances sonores, la qualité de l'air, la biodiversité,

[1] Aline GUERIN a depuis mis fin à cette fonction. Elle a été remplacée par Floran AUGAGNEUR, vice-président de la CNDP.

l'accessibilité de l'aéroport par voie routières et ferroviaire, la création d'emplois générés par la création du T4, les flux aériens et les émissions de gaz à effets de serre. En amont de cette concertation préalable, le groupe ADP doit définir l'organisation de cette dernière avec une transparence sur l'ordre du jour et le périmètre géographique de chacune des réunions qui seront programmées.

A l'issue de la phase de concertation, les garants remettront à la CNDP un bilan, dans un délai d'un mois. Celui-ci comportera une synthèse des observations et propositions présentées et mentionnera, le cas échéant, les évolutions du projet qui en résultent. Ce bilan sera rendu public et joint au dossier de l'enquête publique.

7. Préconisations de Zivka PARK, députée de la circonscription du Val d'Oise

Députée LREM de la 9e circonscription du Val d'Oise, Zivka PARK est impliquée dans les problématiques de transports aériens depuis le début de son mandat. **En tant qu'habitante du département, elle connaît les enjeux du territoire de Roissy, ainsi que les avantages et inconvénients de vivre à proximité d'un aéroport.**

Pour la construction d'une infrastructure de cette ampleur, tous les acteurs de terrain doivent être pris en considération.

- **Les riverains :** pour qui il est essentiel d'avoir une transparence sur l'information et une pédagogie sur les changements impliqués par la construction du terminal 4 sur leur territoire (emplois, trafics au sol - autoroutes et voies ferrées - et nuisances). La députée souligne que ces nuisances ne seront pas proportionnelles au développement : les constructeurs proposent des avions moins bruyants et moins polluant. En revanche, le nombre de vols va augmenter et la mise en place de ces technologies qui permettront d'atténuer ces nuisances prendra du temps.
- **Les associations :** qui connaissent parfaitement les enjeux liés au secteur aérien et qui ont besoin d'être entendues.
- **Les élus :** qui doivent également être informés et impliqués dans les projets inscrits dans leur territoire pour qu'ils puissent être les relais de ces changements auprès des citoyens. Le socle se base sur la confiance et l'échange entre maître d'ouvrage/élu/citoyens. Partager et échanger ensemble sur ces sujets dans des lieux symboliques du territoire tels que les écoles ou la maison de l'écologie est essentiel pour être au plus près du terrain et mieux comprendre les attentes et appréhensions des habitants.

8. L'accompagnement d'État d'Esprit Stratis pour ce projet d'extension

État d'Esprit Stratis assure l'organisation de la concertation préalable en lien avec le groupe ADP. Grégoire MILOT, président d'État d'Esprit Stratis met en lumière quatre exemples innovants dans la démarche engagée par le groupe ADP :

1. **L'extension de la phase préparatoire au grand public** qui ne se limite pas à des contacts institutionnels ; les citoyens sont invités à faire remonter les sujets qu'ils veulent voir traités en amont de la concertation institutionnelle.

2. **L'implication volontaire des collaborateurs du groupe ADP** dans la démarche ; près de 70 personnes du groupe sont prêtes à échanger avec le grand public et les habitants.
3. **La mise en œuvre d'actions de terrain pour aller à la rencontre des salariés et des habitants** :
    - un *bus participatif* se rend dans différentes villes (sur les marchés et sur les places publiques) du territoire de Roissy pour informer, échanger et recueillir les avis des habitants. Dans ce bus, quatre ambassadeurs du groupe ADP ont été formés pour rassembler les opinions et agir dans cette phase d'écoute. Le besoin de ressources qualitatives derrière les dispositifs est primordial pour que la démarche de concertation fonctionne bien.
    - Plus de 200 000 *dépliants avec un coupon réponse* ont été distribués sur le territoire. Le groupe ADP a déjà reçu près de 200 coupons sur lesquels les habitants ont précisé les sujets qu'ils souhaitent aborder.
4. **La recherche permanente de nouvelles « bonnes idées » en matière de concertation** ; la photo participative, par exemple, qui permet aux passagers et aux employés d'illustrer ce qu'ils aiment dans les aéroports et de signaler les dysfonctionnements de l'infrastructure. Ce partage d'expérience est une solution novatrice pour obtenir le retour d'une plus large tranche de passagers étrangers qui ne pourraient pas participer à cause des barrières culturelles ou de langages.

Le projet de construction du terminal 4 de l'aéroport Paris-Charles du Gaulle représente un volume d'information important ce qui peut engendrer une complexification dans la phase de concertation. L'information et la transparence du projet auprès du grand public est essentiel. A terme, ils devront connaître sans difficulté le développement et l'articulation du projet ainsi que ses impacts et ses conséquences sur leur quotidien.